

Synthèse des affaires soumises à délibération du
Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-12
du code général des collectivités territoriales

Séance du Vendredi 23 mars 2018

Relevé des délibérations

Rapport n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 09 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 31 « pour »,

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 09 février 2018.

Rapport n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Question n° 3

Demande de subvention pour les travaux de mise en conformité de l'espace restauration à la crèche du Docteur Jacques Barry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- valide l'opération ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 4

Demande de subvention pour la mise en place d'un portail citoyen pour les prestations des départements Petite Enfance et Scolaire / Jeunesse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

2 « abstention » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

6 « contre » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- valide l'opération ;
- approuve le plan de financement proposé ;
- et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 5

Concours de lecture à voix haute

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- permet l'organisation de ce concours ;
 - approuve le règlement du concours ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne organisation du concours et à attribuer les récompenses.
-

Question n° 6

Règlements de fonctionnement « accueil de loisirs » et « Sam Ados »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »,

- approuve les règlements ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de « l'accueil de loisirs » et « le Sam Ados ».
-

Question n° 7

Site de Montrond : ouverture au public

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette information.

Question n° 8

Conventions de dépôt vente pour la vente de produits en boutique du Musée Saint-Vic

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- approuve la convention type de dépôt-vente ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.
-

Question n° 9

Mises à disposition de personnels auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents s'y rapportant.
-

Question n° 10

Convention relative à l'entretien des espaces verts du giratoire sur le domaine public routier départemental des RD 300 et 301

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- approuve la convention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Question n° 11

Convention de superposition d'affectation « Canal de Berry à Vélo »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la convention de superposition d'affectation ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.
-

Question n° 12

Autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation agricole pour les bassins Yèvre-Auron et Cénomaniens dans le département du Cher

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve le dossier mais souhaite que les prélèvements d'eau n'interviennent pas entre 8h et 20h ;
 - et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
-

Question n° 13

Modification des tarifs et révision des conventions de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- modifie les tarifs d'instruction des autorisations du droit des sols tels que présentés ;
 - autorise Monsieur le Maire à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente et à signer les conventions à venir.
-

Question n° 14

Acquisition d'une parcelle : chemin des Mulets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve l'acquisition de la parcelle C 1074, située chemin des Mulets, à l'euro symbolique ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 15

Cession de la SA France Loire : avis de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- donne un avis favorable à la cession de ce logement, situé 340 rue des Grands Villages ;
 - autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.
-

Question n° 16
Cession de terrains : Les Castanneaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- accepte de céder les parcelles cadastrées A 1037 et A 1339 au prix de 15 300 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 17
Cession de parcelle : Ecluse du Breuil

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- accepte de céder la parcelle C 77, pour partie, située à l'Écluse du Breuil, au prix de 900 € ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative à intervenir et les documents s'y rapportant.
-

Question n° 18
Cession de terrain : parcelle BR 685 pour une régularisation cadastrale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- accepte de céder la parcelle cadastrée BR 685 à l'euro symbolique ;
 - et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et les documents à intervenir.
-

Question n° 19
Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de France

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Cœur de France.
-

Question n° 20
Ouvertures dominicales des commerces : modification d'une journée pour les concessions automobiles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve la modification de date d'ouverture dominicale du 10 juin 2018, par celle du 17 juin 2018.
-

Question n° 21
Demande de subventions pour les infrastructures liées au Canal de Berry à Vélo

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve les aménagements proposés ;
- valide le plan de financement proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et signer tous les documents s'y rapportant

Question n° 22

Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

2 « contre » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- approuve cette acquisition ;
- valide la plan de financement proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 23

Demande de subventions pour l'arrivée d'étape de la « Route de France Féminine »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 30 « pour »

2 « contre » (Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- approuve cette manifestation ;
- valide la plan de financement proposé ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et signer tous les documents s'y rapportant.

Question n° 24

Subventions 2018 versées aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET)

- attribue les subventions proposées ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions fixant les conditions d'attribution de ces subventions et tous documents s'y rapportant.

Question n° 25

Vote des taux de la fiscalité locale directe 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- accepte de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes locales, de la CFE et de les fixer comme suit pour l'année 2018 :
 - taxe d'habitation : 26,10 %
 - taxe sur le foncier bâti : 28,38 %
 - taxe sur le foncier non bâti : 59,20 %
 - Cotisation Foncière des Entreprises : 25,44 %

Question n° 26

Election du Président pour voter les comptes administratifs 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- élit Monsieur Claude ROGER, 1^{er} Adjoint, comme Président de la séance de vote des comptes administratifs 2017.

Question n° 27

Comptes administratifs 2017 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 23 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- approuve l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise, vote les comptes administratifs 2017 du budget principal, du budget Camping et du budget Cinéma tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires.

Question n° 28

Comptes de gestion 2017 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à l'unanimité des suffrages exprimés : 32 « pour »

- approuve les comptes de gestion 2017.

Question n° 29

Budget principal Ville : affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- affecte le résultat comme proposé et selon les calculs transmis.

Question n° 30

Budgets primitifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

à la majorité des suffrages exprimés : 24 « pour »

8 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert BOYER, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Philippe AUPET, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET)

- adopte le budget primitif 2018 du budget principal et des budgets annexes Camping et Cinéma.

Infos et débats

Question n° 1

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 09 février 2018

Michel MROZEK signale qu'il préfèrerait avoir deux conseils avec 15 points à traiter, plutôt qu'un seul avec 30 points à l'ordre du jour.

Question n° 2

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

/

Question n° 3

Demande de subvention pour les travaux de mise en conformité de l'espace restauration à la crèche du Docteur Jacques Barry

/

Question n° 4

Demande de subvention pour la mise en place d'un portail citoyen pour les prestations des départements Petite Enfance et Scolaire / Jeunesse

Michel MROZEK trouve que c'est une dépense pharamineuse pour un simple logiciel.

Jacques DEVOUCOUX informe que ce logiciel va permettre de faire des extensions à différents services.

Alain POUILLOU ajoute que, certes, il va y avoir cette subvention CAF mais il voudrait savoir ce que va apporter ce logiciel.

Annie LALLIER informe que les usagers pourraient accéder via Internet aux services proposés par la Ville, procéder à des réservations et payer en ligne. Elle ajoute qu'un déploiement serait effectué au fur et à mesure pour intégrer des services supplémentaires tels que le cinéma, Balnéor ou encore le musée.

Michel MROZEK ne comprend pas pourquoi on demande une subvention alors qu'il n'y a pas eu d'appel d'offres.

Jacques DEVOUCOUX affirme que le Conseil vote et qu'ensuite il y aura un appel d'offres.

Michel MROZEK pense qu'il faut établir l'appel d'offres et ensuite passer en Conseil Municipal et non l'inverse.

Annie LALLIER informe qu'au Conseil Départemental, les services procèdent à l'identique. Elle ajoute que ce logiciel va permettre une grande ouverture par rapport au logiciel existant.

Gilbert AUBRUN demande ce qu'il en sera si la Ville n'a pas de subvention.

Annie LALLIER souligne que la CAF est à l'avant-garde pour soutenir les projets mis en place au profit des enfants et des familles.

Jacques DEVOUCOUX ajoute, qu'autant avec d'autres organismes, la Ville n'est pas sûre, autant avec la CAF, il y a eu un travail de concertation en amont.

Yves PURET ajoute que la CAF aurait alerté la Ville si elle avait jugé le coût de ce logiciel trop élevé car elle dispose d'un ordre de prix pour ce type d'acquisition.

Thierry VINÇON précise qu'il est proposé au Conseil Municipal de valider un plan de financement et non de signer un marché. C'est un outil facilitateur pour les services et les usagers qui pourront entreprendre les démarches de chez eux, sans se déplacer.

C'est un guichet unique comme celui qui existe physiquement. Mais, dès lors qu'il y a des transactions financières, cela suppose de disposer d'un logiciel sécurisé et viable protégeant les données, engendrant un coût plus important. Cependant, c'est beaucoup moins cher que la relation numérique qui a été mise en œuvre, au niveau du contrôle financier, entre la DGFIP et la Caisse des Dépôts.

Annie LALLIER rappelle que le logiciel permettra d'étendre l'offre à d'autres services et que le plan de financement comprend notamment la formation des personnels et l'achat de tablettes.

Question n° 5

Concours de lecture à voix haute

Gilbert AUBRUN constate que le concours est ouvert à des élèves plus matures.

Elisabeth MERIOT répond qu'effectivement 3 établissements sont inscrits : élémentaire Saint-Joseph - Jeanne d'Arc, élémentaire Mallard et les élèves de 6^{ème} du collège Jean Valette.

Question n° 6

Règlements de fonctionnement « accueil de loisirs » et « Sam Ados »

/

Question n° 7

Site de Montrond : ouverture au public

Gilbert AUBRUN dit que Montrond n'est pas qu'un espace de visite ou de promenade. C'est l'histoire de Saint-Amand. Il demande la raison de l'exclusion du CHASA surtout avec la mise en place du Canal de Berry à Vélo, projet faisant de Montrond une étape pour s'arrêter.

Elisabeth MERIOT répond que les circuits vont passer au bas de Montrond donc le site ne sera pas isolé.

Lionel DELHOMME informe que le site est sur le GR 41 et le chemin de randonnée Meillant-Tronçais, variante du Canal de Berry pour aller jusqu'à Noirlac en passant par Montrond.

Thierry VINÇON signale qu'il est important qu'il y ait une réévaluation de l'offre touristique qui est, désormais, une compétence de Cœur de France. Il va y avoir un schéma de modernisation de l'ensemble de l'offre de la Ville ; la manière de gérer les communes étant amenée à changer dans les prochaines années.

Elisabeth MERIOT précise qu'un seul agent municipal a nettoyé le parc et le site.

Gilbert AUBRUN demande si c'est la personne qui a nettoyé le site qui sera également chargée des visites.

Thierry VINÇON rappelle que le site de Montrond appartient à la Ville. Après concertation avec le nouveau président du CHASA, il y a nécessité d'être calé avec ce qui est imposé dans le cadre de la réglementation (DRAC, DREAL,...), les autorités ayant fait part de leurs remarques, la Ville va suivre leurs directives.

Question n° 8

Conventions de dépôt vente pour la vente de produits en boutique du Musée Saint-Vic

Michel MROZEK demande la raison pour laquelle on n'applique pas le taux de 30% à tous.

Elisabeth MERIOT répond que la Ville applique toujours un taux de 20%.

Question n° 9

Mises à disposition de personnels auprès du CCAS de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Michel MROZEK ne comprend pas que malgré la baisse des activités du CCAS, il soit nécessaire de mettre à disposition des agents supplémentaires.

Françoise LANOUE précise qu'il s'agit de remplacer 3 départs à la retraite.

Gilbert AUBRUN constate que la subvention augmente tous les ans. Il demande pourquoi la Ville s'est désengagée du CCAS alors que maintenant on remet du personnel et on augmente la subvention.

Thierry VINÇON répond que le personnel du CCAS est d'une certaine manière payé par la Ville, c'est une seule et même action. Il reconnaît que certaines missions du CCAS et de la Ville sont les mêmes, mais institutionnellement ce sont deux organismes différents. Toutes les missions pourraient être intégrées dans une direction de l'action sociale au sein de la Ville, pouvant faire l'objet d'un groupe de travail dans lequel les conseillers intéressés pourraient être associés.

Brigitte NOIRET ajoute que l'arrêt de l'aide à domicile est lié à la baisse de la demande qui rendait le fonctionnement de cette activité difficile. Mais au final, alors que l'arrêt de la mission d'aide à domicile devait permettre des économies, la subvention a augmenté de 50%.

Thierry VINÇON indique que les bénéficiaires de l'aide à domicile se sont adressés à d'autres organismes. Cela représentait un coût de fonctionnement important qui était supporté par la Ville et qui n'était pas mis au support financier du CCAS et maintenant il a été choisi de simplifier avec une vision comptable plus efficace.

Jacques DEVOUCOUX signale qu'avec l'arrêt de la mission, il n'y a plus les recettes mais que les agents de l'aide à domicile du CCAS qui ont le statut de fonctionnaire, ont été maintenus dans les effectifs d'où les charges de personnels importantes qui conditionnent le montant de la subvention. A partir de l'an prochain, il devrait être constaté une diminution sensible de la subvention.

Michel MROZEK ne comprend pas la décision d'arrêter ce service alors que cela revient plus cher qu'avant.

Thierry VINÇON précise, qu'à terme, la mission n'aurait pas été tenable, le CCAS n'aurait pas été en mesure de suivre. Les associations qui ont pris le relais sont à la hauteur.

Jacques DEVOUCOUX estime que c'est la bonne décision qui a été prise, les économies sont longues à venir mais le service sera mieux rendu par les autres structures.

Annie LALLIER affirme qu'est prôné le maintien à domicile pour nos aînés mais en fonction du GIR de la personne c'était compliqué à gérer, parfois deux personnes étaient nécessaires pour un patient. Cela devenait compliqué pour la gestion du personnel du CCAS.

Michel MROZEK est persuadé que les services administratifs de la Ville étaient capables de gérer les évolutions du métier aussi bien que les associations. Il aurait suffi de les former.

Thierry VINÇON explique que c'est un accompagnement difficile. On demande toujours plus de qualifications avec des actes et des responsabilités toujours plus importants. Ce n'est pas le côté administratif qui prime.

Brigitte NOIRET signale qu'elle ne connaît pas les personnels mais pour les associations, il y a beaucoup de turn-over. Toutefois, la mission aurait pu être arrêtée progressivement.

Thierry VINÇON confirme que cela a été envisagé mais que c'était une solution qui manquait de courage. Il était nécessaire de se résoudre à voir la vérité en face, sur une fonction très spécialisée comme l'aide à domicile ce n'était ni possible d'arrêter progressivement ni possible de continuer.

Françoise LANOUE indique que le CCAS était de moins en moins compétitif niveau tarif et qu'il n'y avait pas d'autre solution.

Yves PURET souligne que réduire progressivement aurait été compliqué car le CCAS n'arrivait pas à faire l'adéquation entre le personnel et les missions.

Thierry VINÇON aimerait qu'il y ait plus de souplesse dans le statut pour améliorer les conditions, le choix et l'optimisation des fonctions occupées par les personnels à la Ville et qui ont largement plus de compétences que le niveau auquel le statut les bloque.

Question n° 10

Convention relative à l'entretien des espaces verts du giratoire sur le domaine public routier départemental des RD 300 et 301

Michel MROZEK demande pourquoi Orval et Saint-Amand-Montrond ne feraient pas une seule commune.

Question n° 11

Convention de superposition d'affectation « Canal de Berry à Vélo »

Lionel DELHOMME précise que c'est un dossier phare en matière de tourisme, sans le vélo, le Canal aurait été voué à l'échec.

Thierry VINÇON ajoute que la reprise en voies navigables n'est pas dans l'ère du temps.

Gérard BOYER signale que des détritiques sont jetés au niveau du Chemin des Pierres Bures, qu'il faudrait que les agents municipaux aillent nettoyer.

Philippe AUPET demande si les circulations cyclos et les piétons se feront du même côté.

Lionel DELHOMME confirme et ajoute que pour la Loire à Vélo cela se passe très bien.

Philippe AUPET que cela risque d'être dangereux car le chemin n'est pas large.

Lionel DELHOMME répond que sur ce linéaire il n'y aura pas de vitesse excessive, ce sera de l'itinérance douce, pour des touristes, pas pour des sportifs.

Michel MROZEK signale que sur certains tronçons, les vélos devraient être prioritaires pour éviter les accidents.

Lionel DELHOMME dit qu'il faudra gérer cela en « bon père de famille ».

Yves PURET indique qu'il y a deux berges et que les piétons ne sont donc pas obligés de se mettre sur la même berge que les vélos.

Guy LAINE ajoute qu'à Virlay, c'est la même configuration et que cela ne pose pas de problème, les cyclos appuient sur la sonnette de leur vélo pour se signaler et informer les piétons de leur arrivée.

Question n° 12

Autorisations uniques pluriannuelles de prélèvement d'eau à des fins d'irrigation agricole pour les bassins Yèvre-Auron et Cénomaniens dans le département du Cher

Michel MROZEK aimerait que la Ville signale qu'elle est d'accord pour un arrosage de nuit mais pas pour un arrosage pendant la journée car 80% de l'eau s'évapore la journée.

Alain POUILLOU ajoute que cela pose la question du choix des cultures.

Jacques DEVOUCOUX précise qu'il existe des subventions pour le maïs irrigué.

Thierry VINÇON approuve l'arrosage de 20h à 8h et précise que cela sera indiqué sur la délibération.

Question n° 13

Modification des tarifs et révision des conventions de partenariat pour l'instruction des autorisations du droit des sols

/

Question n° 14

Acquisition d'une parcelle : chemin des Mulets

/

Question n° 15
Cession de la SA France Loire : avis de la Ville

/

Question n° 16
Cession de terrains : Les Castanneaux

Michel MROZEK aimerait que la réserve foncière reste propriété de la Ville.

Thierry VINÇON informe que le terrain sera utilisé pour mettre des chevaux, qu'il ne sera jamais constructible.

Jacques DEVOUCOUX souligne que la Ville a été sollicitée pour cet achat. De plus, le terrain est difficile à entretenir.

Gilbert AUBRUN demande pourquoi la Ville a demandé l'avis des Domaines puisqu'au dernier conseil, il a été dit que l'on était dispensé de solliciter son avis pour un montant inférieur à 180 000 euros.

Jacques DEVOUCOUX lui répond que l'estimation des Domaines n'est plus nécessaire pour une acquisition d'un montant inférieur à 180 000 euros, d'ailleurs les Domaines ne répondent plus à ces sollicitations. En revanche, pour une cession, leur estimation est obligatoire.

Question n° 17
Cession de parcelle : Ecluse du Breuil

Michel MROZEK signale que la parcelle C 77 comprend le Canal de Berry et les Berges.

Thierry VINÇON lui répond qu'une explication lui sera transmise ainsi qu'à Alain POUILLOU ultérieurement.

Question n° 18
Cession de terrain : parcelle BR 685 pour une régularisation cadastrale

/

Question n° 19
Modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de France

Gilbert AUBRUN fait le constat que la Communauté de Communes a déménagé, que le Musée de l'Or est fermé et se demande donc ce qu'il en est de l'exposition permanente Anita Tullio.

Elisabeth MERIOT informe que les œuvres d'Anita TULLIO seront installées devant le Théâtre. Elle précise que l'installation des œuvres commencera dans une dizaine de jours.

Question n° 20
Ouvertures dominicales des commerces : modification d'une journée pour les concessions automobiles

/

Question n° 21

Demande de subventions pour les infrastructures liées au Canal de Berry à Vélo

Guy LAINE précise que Cœur de France prend en charge une partie des équipements et que pour avoir des subventions, il ne faut faire qu'une seule demande complète, l'objectif étant de faire venir des cyclotouristes à Saint-Amand-Montrond.

Philippe AUPET demande si un système de consigne pour que les cyclotouristes puissent déposer leurs affaires sera mis en place afin de leur permettre de visiter la Ville.

Guy LAINE répond que c'est prévu à court terme et que cela sera pris en charge par Cœur de France.

Thierry VINÇON ajoute qu'il s'agit d'un projet structurant nécessitant de la communication pour la partie signalétique notamment.

Alain POUILLOU demande à Lionel DELHOMME si des prix seront proposés pour les cyclotouristes afin d'en attirer un maximum.

Thierry VINÇON répond que l'hébergement commencera au camping, l'essentiel étant d'offrir une large gamme.

Question n° 22

Demande de subvention pour l'acquisition et l'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection

Michel MROZEK constate qu'il y a une augmentation de 30% de caméras pour 2% de la commune. Alain POUILLOU aurait voulu avoir les éléments chiffrés de la gendarmerie car le coût est important. Il précise qu'il est demandé de prendre une décision importante sans élément chiffré. Il annonce qu'ils voteront contre.

Claude ROGER indique qu'il s'agit de 11 caméras qui remplaceront les dômes existants tournant à 180 degrés. Pour un dôme, il y aura désormais 3 caméras fixes.

Michel MROZEK remercie pour l'explication qui permet de mieux comprendre le nombre de caméras.

Thierry VINÇON annonce que la qualité des caméras est importante. Il informe également que la gendarmerie a recours au visionnage des caméras lorsqu'il y a des faits de vols ou violences. Il ajoute que le taux d'élucidation des enquêtes est de 67% à Saint-Amand contre 27% en France.

Question n° 23

Demande de subventions pour l'arrivée d'étape de la « Route de France Féminine »

Michel MROZEK souligne que c'est une arrivée d'étape et demande d'où les équipes repartiront le lendemain.

Guy LAINE précise que les hébergements sont retenus pour la nuit sur Saint-Amand mais ne se souvient plus d'où les équipes repartiront.

Alain POUILLOU demande si les subventions aux associations sportives diminuent cette année.

Gilbert AUBRUN répond qu'il y a une baisse de 8,6% des subventions aux associations toutes catégories confondues.

Guy LAINE souligne que les montants des subventions pour les associations sportives ont été reconduits pour 2018.

Gilbert AUBRUN répond que par exemple, pour l'Etoile Saint-Amandoise, le montant de 2018 est de 4 000 € et qu'en 2017 il était de 8 500 €.

Jacques DEVOUCOUX confirme qu'il y a eu une diminution du même taux pour toutes les associations et que, pour certaines une diminution plus importante a été faite. En effet, dorénavant, les associations doivent fournir un relevé de leurs comptes donc effectivement quand les associations disposent d'un montant important sur leurs comptes, il y a une baisse de la subvention car le budget de la Ville est restreint.

Thierry VINÇON précise toutefois que lorsque ces associations ont besoin de matériels ou de travaux, la Ville le fait. Il ajoute que la Ville sera toujours là, en cas de besoin particulier ou de difficultés.

Gilbert AUBRUN remarque que la ligne budgétaire diminue de 8,6%. Il indique que Monsieur DEVOUCOUX fait allusion aux subventions de l'Etat qui ont diminué mais que sur le budget 2018, les subventions de l'Etat baissent de 37 000 euros, qu'il ne faut donc pas évoquer 1 million d'euros.

Jacques DEVOUCOUX répond que lorsque les dotations diminuent chaque année, l'excédent à reporter est moindre et donc à un moment, il est obligé de procéder à une baisse des dépenses.

Gilbert AUBRUN souligne que la Ville préfère baisser les subventions alors qu'elle achète un logiciel à 50 000 euros.

Jacques DEVOUCOUX affirme que ce logiciel va permettre de faire des économies de personnel mais dans la rationalisation des services, la Ville est bien obligée de se servir des outils modernes qui existent. Au lieu d'avoir plein de régies, dont les agents ne veulent pas prendre la responsabilité financière, c'est aussi bien d'avoir un guichet unique où le coût du logiciel peut sembler important même s'il est bien financé. Ça, c'est de l'économie.

Thierry VINÇON ajoute à l'attention de Monsieur AUBRUN, que c'est bien lui qui faisait la remarque que les coûts de personnel étaient trop élevés.

Gilbert AUBRUN dit que l'argent est rare, que gérer c'est faire des choix. Et que la Ville a fait le choix de sacrifier pour partie certaines associations.

Thierry VINÇON répond que les dotations ne sont pas une rente et qu'il y a eu des échanges avec les associations. Il insiste sur le fait que la Ville ne sacrifie pas les associations et qu'elle a toujours été présente lorsque les associations ont eu besoin.

Jacques DEVOUCOUX ajoute qu'il y a l'obligation de préciser les avantages en nature et qu'en tenant compte de ceux-ci la baisse serait bien moins importante, autour de 2% au lieu des 8,6%. Il faut donc à la fois tenir compte des avantages en nature et des subventions.

Gilbert AUBRUN répond que les associations notamment sportives ont la vie dure avec le retrait des éducateurs et la gestion du nettoyage des locaux.

Thierry VINÇON indique que la Ville possède 51 structures sportives. Il ajoute que dans une ville plus grande que Saint-Amand, le club de foot mieux classé que celui de Saint-Amand reçoit une subvention de 11 000 € alors que Saint-Amand verse 55 000 € à l'ASSA. L'objectif n'est pas de se comparer avec d'autres communes mais la subvention ne peut pas être constante et dépend des besoins des associations.

Question n° 24

Subventions 2018 versées aux associations

Gilbert AUBRUN indique que les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros sont en augmentation de 1,2% par rapport à 2017 alors que les autres baissent de 8,6%.

Michel MROZEK ajoute que lorsqu'on voit ces chiffres, l'Etoile qui compte 300 licenciés devrait être dans cette liste. Certaines associations ont un montant de subvention plus élevé alors que leur nombre d'adhérents est moindre. L'Etoile a beaucoup d'adhérents et peu de subvention.

Thierry VINÇON précise qu'il leur sera fait part des documents budgétaires de l'Etoile Saint-Amandoise.

Guy LAINE souligne que la Ville qui compte 10 351 habitants a des équipements supérieurs à une ville de 25 000 habitants.

Thierry VINÇON termine en disant que les collectivités sont toutes en situation catastrophique mais que Saint-Amand arrive à sortir 2 800 000 euros d'investissement. L'activité économique du territoire vit avec ce que la Ville et Cœur de France mettent là-dedans et si les commerces sont florissants c'est parce qu'il y a de l'argent et la volonté de se battre. Il ajoute que l'initiative Gédéon propose à la population de se mobiliser de manière citoyenne et volontaire en versant une partie de l'argent dépensé dans certains commerces au profit d'une association.

Question n° 25

Vote des taux de la fiscalité locale directe 2018

Thierry VINÇON indique qu'il faut voter le taux de la taxe d'habitation même s'il y aura une compensation de l'Etat. Depuis 1996, la Ville a maintenu les taux et en 2017, il y a eu une baisse des taux. En 2018, il est proposé de maintenir ces mêmes taux.

Gilbert AUBRUN précise que la baisse des taux de 2017 a été appréciée mais que Cœur de France a augmenté ces taux, ce qui fait une opération blanche pour les Saint-Amandois.

Alain POUILLOU ajoute que c'est ce qu'ils avaient dit dans un magazine municipal.

Michel MROZEK souligne qu'indépendamment de la Ville, la seule base qui a augmenté est celle du foncier bâti, il précise que cela pourrait être un début de manœuvre de la compensation de la taxe d'habitation venue de plus haut.

Thierry VINÇON dit que la suppression de la taxe d'habitation doit être pour cette année compensée à l'identique mais que la compensation des collectivités va baisser. Pour la Ville, le plus gros budget est celui du personnel. Apparemment, il pourrait y avoir une réflexion sur une nouvelle taxe consistant à la globalisation des taxes foncières et habitation, ce qui irait à l'encontre de l'accès à la propriété, qui est pour beaucoup, un objectif de vie.

Question n° 26

Election du Président pour voter les comptes administratifs 2017

/

Question n° 27

Comptes administratifs 2017 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

Gilbert AUBRUN précise que les recettes de fonctionnement sont au même niveau que l'année précédente. Les impôts locaux et taxes ont engendré moins de recettes du fait de la diminution des taux. Concernant les dépenses de fonctionnement, il a été relevé une baisse importante pour le chapitre « entretien des bâtiments communaux autre que les bâtiments communaux publics » (en 2016 : 66 000€, en 2017 : 32 000€ et en 2018 : 10 000€). Il ne faudra pas voir là, une tendance à reporter les travaux d'entretien pour les années suivantes.

Thierry VINÇON lui répond que les années précédentes, il y a eu beaucoup d'entretien.

Gilbert AUBRUN constate également que l'article « eau/assainissement » est passé de 86 000 € en 2016 à 118 000 € en 2017, ce qui paraît étonnant surtout avec les capteurs. Il continue en précisant que les charges de personnel sont contenues. En ce qui concerne le syndicat des Collèges qui ne gère qu'un gymnase, il espère qu'il ne coûte pas plus cher que ce qu'il rapporte.

Thierry VINÇON précise qu'il n'était pas pour le maintien de ce syndicat mais le Préfet l'a maintenu donc la Ville n'a pas le choix.

Gilbert AUBRUN continue en remarquant qu'il y a des taux d'intérêt très élevés, 4%.

Thierry VINÇON indique qu'il s'agit d'emprunts qui ont déjà été renégociés, auparavant le taux était de près de 14%.

Gilbert AUBRUN poursuit avec l'investissement. Il indique que la Ville investit beaucoup dans le remboursement de la dette. Il ajoute que la dette s'élevait au 31 décembre 2017 à 26 552 000 € et au 31 décembre 2016 à 27 387 000 €.

Jacques DEVOUCOUX souligne que sur le premier mandat, ils s'étaient engagés à diminuer la dette et là, ils se sont engagés à la maintenir donc elle peut baisser un peu tout simplement parce qu'il y a moins d'emprunt que le capital remboursé. Il signale que les chiffres repris ne prennent pas en compte le fonds de soutien.

Thierry VINÇON souligne que c'est parce que c'est le chiffre de la dette réelle à rembourser et que l'autre chiffre est le chiffre inscrit sans prendre en compte le fonds de soutien de l'Etat.

Jacques DEVOUCOUX poursuit en résumant soit la dette globale est prise et il faut enlever le fonds de soutien, soit il faut prendre la dette en capital de l'année comme Monsieur AUBRUN l'a fait remarquer et il faut enlever un versement du fonds de soutien. Ce qui revient au même.

Question n° 28
Comptes de gestion 2017 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Jacques DEVOUCOUX remercie et salue la qualité de travail des services de la Ville.
Thierry VINÇON salue également le travail de Madame le Receveur-Percepteur.

Question n° 29
Budget principal Ville : affectation des résultats de fonctionnement
de l'exercice 2017

Michel MROZEK constate que la majorité des résultats sert pour l'investissement. Si la Ville se retrouve avec 2 millions en trop, pourquoi elle emprunte 1,5 million.

Thierry VINÇON répond que l'on ne peut pas s'en servir pour financer le fonctionnement.

Jacques DEVOUCOUX ajoute que les taxes sont à égalité avec les dépenses. Il faut une marge qui parfois ne sert pas. Il précise que le financement normal des investissements c'est l'emprunt.

Thierry VINÇON termine en précisant que les communes n'ont pas le droit d'avoir des lignes de réserves.

Question n° 30
Budgets primitifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping
et budget Cinéma

Gilbert AUBRUN fait remarquer la baisse de 37 000 € des dotations de l'Etat. Il constate également que les dépenses au titre des charges générales sont en baisse et il tient à féliciter les services municipaux pour leur engagement. Il note également une augmentation des subventions aux délégataires des camping (10%) et cinéma (15%) et il demande si c'est le résultat d'une activité moindre pour ces deux structures.

Jacques DEVOUCOUX lui répond par la négative et que ce budget permet un investissement supérieur à la moyenne des 7/8 dernières années, ce qui permet de donner du travail aux entreprises locales.

Fin de la séance à : 22h38